

Rapport d'Orientation budgétaire

2024

Ville de Saint Georges d'Orques



Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est un moment essentiel de la vie politique de la collectivité, qui a pour vocation de donner aux membres du Conseil municipal les informations nécessaires leur permettant d'exercer de manière effective, leur pouvoir de décision en amont du vote du budget. Ils peuvent à cette occasion, au travers des orientations budgétaires proposées, échanger et faire valoir leur vision de l'action publique locale. En effet, le vote du budget consacre, sous le prisme des finances publiques, les principales orientations du mandat et les modalités de mise en œuvre des politiques publiques municipales qui en découlent.

Ce DOB s'appuie sur l'éclairage du présent Rapport d'Orientations Budgétaires, dans lequel figure, notamment : Le cadre dans lequel va s'inscrire le vote du budget, à savoir les perspectives d'évolution des finances publiques, elles-mêmes dépendantes des prévisions macroéconomiques.

La projection de la situation budgétaire de 2023 et les évolutions prévisionnelles permettant de dessiner les perspectives budgétaires pour 2024

Les projets d'équipement du mandat au travers de la programmation pluriannuelle d'investissement pour la période 2024-2026.

Un état de la dette contractée permettant le financement de cette programmation.

Une projection de la trajectoire financière de la collectivité, avec un état des indicateurs mesurant l'évolution de ses capacités financières. Une présentation du Budget ainsi qu'un état des lieux des Ressources Humaines de la collectivité

CONTEXTE MACROECONOMIQUE INTERNATIONAL	3
La croissance mondiale devrait rester modérée	3
L'inflation globale devrait continuer à baisser.....	3
Un maintien nécessaire du resserrement des politiques monétaires ?	4
CONTEXTE MACROECONOMIQUE NATIONAL	5
Au niveau des ménages.....	6
Au niveau des entreprises	7
Au niveau des finances publiques	8
CONTEXTE ET FINANCES LOCALES.....	9
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMMUNALES	13
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE SAINT GEORGES D'ORQUES : SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES.....	13
SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	13
A/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	13
B/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	17
A/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	17
B/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19
LES GRANDES LIGNES & ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023.....	19
RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT ESCOMPTE.....	20
STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	21

CONTEXTE MACROECONOMIQUE INTERNATIONAL

Si l'économie mondiale poursuit son lent rétablissement après avoir été frappée par la pandémie, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la crise du coût de la vie, les perspectives mondiales actuelles demeurent marquées par une inflation élevée associée à une croissance faible. La croissance mondiale devrait encore ralentir et rester inférieure à son niveau tendanciel en 2024, tandis que l'inflation ; devrait se modérer tout en restant au-dessus de sa valeur cible qu'elle ne devrait pas retrouver avant 2025 dans la plupart des pays.

Le conflit israélo-palestinien pourrait également impacter notamment le coût du baril de pétrole, avec la menace d'une nouvelle crise énergétique.

La croissance mondiale devrait rester modérée

Selon l'OCDE, le ralentissement de la croissance mondiale s'explique par le **durcissement requis des politiques monétaires** (à travers l'augmentation des taux directeurs par les banques centrales) afin de **limiter les tensions inflationnistes**, ainsi que par les tensions qui pèsent sur l'économie chinoise, dont les signes d'un ralentissement sont également préoccupants, compte tenu de l'importance de ce pays pour la croissance mondiale, les échanges et les marchés de capitaux.

Si le recul de l'inflation globale contribue désormais à stabiliser ou à améliorer les revenus disponibles réels des ménages, les pertes de salaire réel subies au cours des deux dernières années et le durcissement des conditions financières continuent de freiner les dépenses de consommation dans la plupart des économies avancées.

Selon les prévisions de référence, la croissance mondiale passerait ainsi de 3,5 % en 2022, à 3,0 % en 2023, pour se situer entre 2,7% (OCDE) et 2,9 % (FMI) en 2024, soit bien moins que la moyenne historique de 3,8 % (sur la période 2000-2019).

Dans la Zone Euro, la croissance devrait fléchir à 0,6 % en 2023 et se redresser légèrement pour atteindre 1,1 % en 2024, à mesure que les conséquences négatives de l'inflation élevée sur les revenus réels vont disparaître.

L'inflation globale devrait continuer à baisser

L'inflation globale (mesurée par la hausse des prix à la consommation) diminue régulièrement, à la faveur du retournement des prix de l'énergie et des matières premières, prix qui avaient explosé en 2022 suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Néanmoins, l'inflation sous-jacente (inflation hors énergies et produits alimentaires) persiste et un recul décisif se fait attendre dans la plupart des

économies avancées du G20, du fait des tensions sur les coûts et des marges bénéficiaires élevées dans certains secteurs.

Selon les prévisions de référence, l'inflation mondiale passerait ainsi de 9,2% en 2022, à 5,9 % en 2023, pour tomber à 4,8 % (FMI) en 2024.

Dans les économies avancées du G20, l'inflation globale devrait tomber à 6,0 % en 2023 et 4,8 % (OCDE) en 2024, l'inflation sous-jacente passant quant à elle de 4,3 % en 2023 à 2,8 % (OCDE) en 2024, à la faveur de l'allègement des tensions sur les coûts et de la modération des marges bénéficiaires.

Un maintien nécessaire du resserrement des politiques monétaires ?

Conséquences de la spirale inflationniste, le rythme de resserrement des politiques monétaires des banques centrales s'est fortement accéléré avec une **hausse régulière des taux directeurs** dans la plupart des économies avancées depuis le début de 2022, non sans risque corollaire d'opérer des ajustements excessifs.

Les conditions financières sont devenues plus restrictives, les taux d'emprunt accordés aux entreprises et aux ménages ont augmenté, les conditions de crédit se sont durcies et la hausse des prix des actifs s'est modérée ou est devenue négative.

L'OCDE et le FMI s'accordent pour dire que l'orientation des politiques monétaire doit demeurer restrictive jusqu'à l'observation de signes clairs de réduction durable des tensions inflationnistes sous-jacentes, notamment une diminution continue des anticipations d'inflation à court terme et une atténuation de tensions excessives s'exerçant sur les ressources sur les marchés du travail et de produits.

Dans la plupart des économies avancées, ces facteurs limiteront probablement les possibilités d'abaissement des taux directeurs pendant une bonne partie de 2024

Il pourrait devenir nécessaire de relever encore les taux si les tensions inflationnistes sous-jacentes se révèlent particulièrement persistantes, mais les taux directeurs semblent avoir atteint leur pic, ou s'en approcher, dans la plupart des économies.

Un rééquilibrage nécessaire des politiques budgétaires pour lutter contre la flambée de la dette ?

Les pouvoirs publics font face à des tensions budgétaires croissantes provoquées par l'alourdissement de la dette publique qui s'établit globalement à des niveaux plus élevés qu'avant la pandémie.

La transition écologique, l'effet du vieillissement démographique sur les dépenses de santé et de retraite, ainsi que les augmentations prévues des

dépenses de défense en raison des tensions géopolitiques croissantes, sont d'autres facteurs qui accentuent les tensions sur les dépenses futures.

Les attentes du public à l'égard d'une intervention budgétaire destinée à atténuer les chocs économiques se sont en outre accrues depuis la pandémie et la crise énergétique.

En l'absence d'ajustements des dépenses ou d'une augmentation de la fiscalité, tous ces facteurs se traduiraient par une hausse considérable du ratio dette publique/PIB à l'avenir.

L'OCDE pose dès lors la nécessité pour les pouvoirs publics de redoubler d'efforts à court terme pour reconstituer des marges de manœuvre budgétaires et assurer la viabilité de la dette afin de préserver les maigres ressources disponibles qui permettront de répondre aux futures priorités de l'action publique et faire face aux prochains chocs avec efficacité.

Des cadres budgétaires à moyen terme crédibles et renforcés, conjugués à des indications claires sur les trajectoires futures prévues des dépenses et de la fiscalité, ainsi que des réévaluations de la composition des dépenses publiques, permettraient de relever ces défis.

L'OCDE en appelle ainsi à un resserrement de la politique des aides budgétaires et à un engagement dans les investissements nécessaires pour favoriser les transitions écologique et numérique ou des dépenses en faveur d'autres mesures hautement prioritaires de renforcement de la productivité, telles que l'acquisition de compétences.

CONTEXTE MACROECONOMIQUE NATIONAL

Selon la Banque de France, l'économie française parviendrait à sortir progressivement de l'inflation sans récession, même si un contexte international peu favorable pèserait sur la reprise.

Selon les prévisions de référence, la croissance atteindrait 0,9% en 2023, stagnerait à 0,9% en 2024 (1,2% pour l'OCDE), puis 1,3 % en 2025.

L'inflation globale (IPCH), quant à elle, continuerait de refluer pour s'établir de 5,8% en 2023 à 2,6 % en 2024 (2,9 % pour l'OCDE).

L'inflation sous-jacente

(IPCH hors énergies et alimentation) suivrait la même tendance passant de 4,8% en 2023 à 2,8% en 2024 (2,9% pour l'OCDE).

Au-delà des soubresauts des prix de l'énergie, la tendance de fond serait à la baisse de l'inflation avec un retour progressif vers 2 % d'ici 2025.

Les données macroéconomiques pour 2024 demeurent relativement dégradées, associant croissance atone et inflation persistante, bien qu'en repli.

Au niveau des ménages

Après avoir stagné en 2023, la consommation des ménages redémarrerait à partir de 2024, d'après l'INSEE.

Le pouvoir d'achat par habitant, ou revenu disponible brut (RDB) réel par habitant, augmenterait de 0,6 % en 2023 et continuerait de progresser de 0,5 % par an en 2024 et en 2025, pour atteindre alors un niveau supérieur de 4 % à son niveau pré-COVID, notamment sous l'effet de l'emploi salarié.

À partir de 2024, l'INSEE projette que l'emploi ne soutiendrait plus la progression du pouvoir d'achat, mais les salaires nominaux progresseraient plus vite que l'inflation.

De plus, le pouvoir d'achat des ménages bénéficierait de mesures de soutien budgétaire, dont notamment la suppression de la dernière tranche de la taxe d'habitation, les mesures de revalorisation des retraites et des salaires des fonctionnaires, et aussi le bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité qui serait retiré seulement progressivement d'ici à la fin 2024.

Cette progression du pouvoir d'achat par habitant diffère d'un ressenti qui reste plus négatif, car derrière cette évolution moyenne, les situations peuvent évoluer différemment selon le niveau de revenu ou la localisation géographique.

L'inflation ressentie au quotidien peut surtout donner un poids plus important aux produits achetés fréquemment, comme les produits pétroliers et alimentaires, qu'à l'inflation totale.

Après une croissance nulle en 2023, la consommation des ménages se rétablirait en 2024 et 2025, avec des taux de croissance de 1,8 % et 1,5 % respectivement, soit supérieurs aux gains de pouvoir d'achat et en corollaire d'une diminution de leur taux d'épargne qui soutiendrait leur consommation à moyen terme.

En revanche, l'investissement des ménages a baissé sur la période récente, en lien notamment avec la normalisation des conditions financières, et continuerait à fléchir pendant quelques trimestres, avant de commencer à se redresser courant 2025.

L'emploi s'ajusterait après une évolution particulièrement dynamique ces dernières années.

Sur la période récente, les créations nettes d'emplois salariés restent dynamiques, mais se modèrent : elles sont descendues à + 41 000 emplois au deuxième trimestre de 2023 pour l'ensemble de l'économie, alors qu'elles se situaient sur un rythme trimestriel de plus de 100 000 emplois au début de 2022.

Le taux de chômage a légèrement remonté au deuxième trimestre 2023 pour atteindre 7,2%.

Le marché du travail s'ajustant avec retard au ralentissement économique, le taux de chômage devrait continuer d'augmenter progressivement pour atteindre 7,8% à la fin de 2025, tout en restant à un niveau inférieur à celui de 2019

Au niveau des entreprises

La production industrielle est entre rattrapage et essoufflement. Les situations conjoncturelles des différentes branches d'activité restent relativement contrastées. Au deuxième trimestre 2023, plusieurs branches industrielles ont bénéficié d'effets de rattrapage, après avoir été pénalisées par des problèmes d'offre au cours de l'année 2022, comme l'industrie automobile qui avait connu des difficultés d'approvisionnement en composants électroniques désormais moindres ou la production électrique qui a rebondi avec la remise en service de réacteurs nucléaires arrêtés pour maintenance.

Tandis que certaines difficultés d'offre ont diminué, les entreprises industrielles sont, au fil des mois, un peu plus nombreuses à déclarer faire face à des difficultés de demande.

C'est par exemple le cas de la fabrication de biens d'équipements, dont l'activité, qui alimente en partie l'investissement des entreprises, pourrait ; ralentir. Par ailleurs, dans la construction de logements neufs, les perspectives restent orientées à la baisse. Enfin, la production de services continuerait de croître mais en décélérant.

Le taux de marge des entreprises retrouverait en 2025 un niveau de 32,1% proche des années pré-Covid et leur investissement serait résilient sur la période.

Prévision de croissance et prévision d'inflation

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2023	2024
Insee (déc. 2023)	+0,8%	/
Banque de France (déc. 2023)	+0,8%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2023)	+1,0%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,9%	+0,8%
FMI (oct. 2023)	+1,0%	+1,3%
Gouvernement (PLF 2024)	+1,0%	+1,4%

Prévisions annuelles Zone euro	2023	2024
BCE (déc. 2023)	+0,7%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2023)	+0,6%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,6%	+0,9%
FMI (oct. 2023)	+0,7%	+1,2%

Prévisions d'inflation*

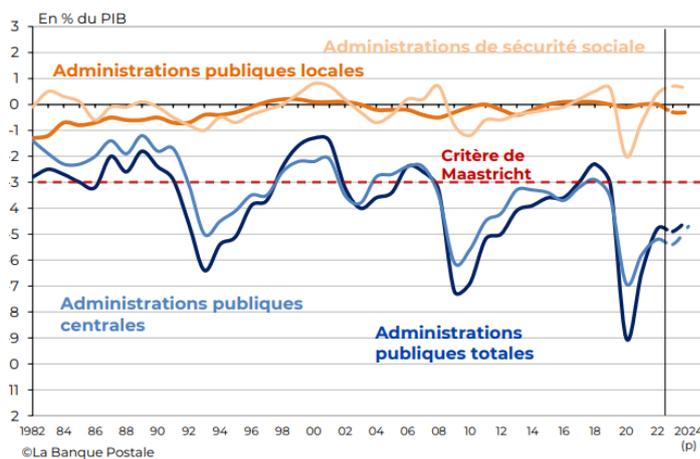
Prévisions annuelles France	2024
Insee (déc. 2023)	/
Banque de France (déc. 2023) - IPCH	+2,5%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,0%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+2,5%
Gouvernement (PLF 2024)	+2,6%

Prévisions annuelles Zone euro	2024
BCE (déc. 2023) - IPCH	+3,2%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,2%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+3,3%

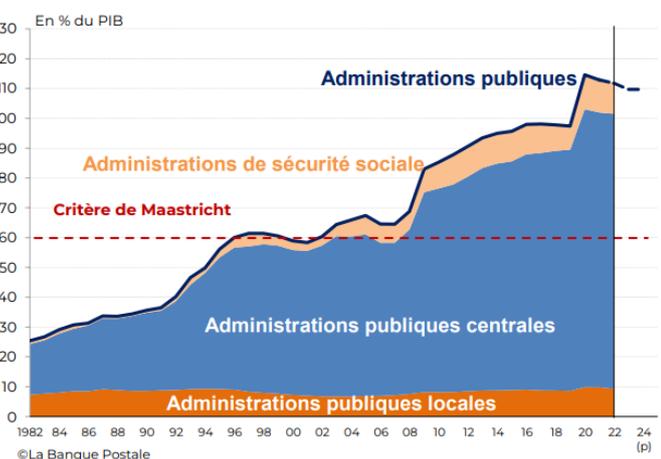
Au niveau des finances publiques

Le taux d'endettement public français ne ferait que se stabiliser autour de 110% du PIB, à un niveau durablement plus élevé que celui de la moyenne de la Zone Euro, qui, lui, baisserait d'environ 3 points de PIB entre 2022 et 2025, pour se situer à 88,5 % en 2025. L'écart de ratios d'endettement public entre la France et la moyenne de la Zone Euro passerait d'environ 15 points de PIB avant la crise COVID à plus de 20 points à l'horizon 2025

Le déficit des administrations publiques



La dette des administrations publiques



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2022 puis RESF annexé au PLF 2024

CONTEXTE ET FINANCES LOCALES

Modifications institutionnelles	2021	2022	2023	2024
Nombre de communes au 1 ^{er} janvier (hors collectivités d'outre-mer)	34 968	34 955	34 945	34 935
Nombre de communes nouvelles au 1 ^{er} janvier	776	785	793	802
Nombre de groupements à fiscalité propre au 1 ^{er} janv. (hors Polynésie fr.) <i>dont métropoles (yc mét. de Lyon)</i>	1 254 22	1 255 22	1 255 22	1 255 22
Nombre de syndicats (SIVU, SIVOM, mixtes) au 1 ^{er} janvier	8 905	8 722	8 615	8 537 (au 1 ^{er} octobre 2023)
Nouveaux transferts de compétences		Recentralisation du RSA pour la Seine-Saint-Denis et les Pyrénées-Orientales	Poursuite recentralisation du RSA, l'Ariège entre dans l'expérimentation 19 territoires sélectionnés pour l'expérimentation relative à l'accompagnement rénové des allocataires du RSA Transfert de portions de la voirie nationale aux collectivités en vertu des articles 38 et 40 de la loi 3DS	Transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure aux maires (transfert possible aux présidents d'intercommunalité sous condition)*, comme le prévoyait la loi Climat et résilience du 22 août 2021** (cf. article 250 LFI 2024 concernant la compensation)
Collectivités territoriales à statut particulier	Création de la Collectivité européenne d'Alsace (fusion des deux départements : Bas-Rhin et Haut-Rhin)			

©La Banque Postale

Dans un contexte de sortie de crise économique, sanitaire et énergétique, la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027 vise à définir la trajectoire pluriannuelle des finances publiques à l'horizon 2027, en concordance avec le Programme de Stabilité (PSTAB) présenté au printemps dernier avec l'objectif d'un retour à des comptes publics normalisés.

Ainsi, elle ambitionne de réduire le déficit public sous le seuil des 3% du PIB d'ici 2027, et corollairement de maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités ; soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique.

Après l'échec de son processus d'adoption parlementaire à la fin de l'année 2022, le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques avait été représenté à l'automne 2023, dans une version révisée, fondée sur des perspectives modifiées et actualisées.

En application du recours à l'article 49.3 de la Constitution, il avait été adopté - sans vote - en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale le 29 septembre, adopté en nouvelle lecture avec modifications par le Sénat le 16 octobre, avant d'être adopté - sans vote - en lecture définitive par l'Assemblée nationale le 15 novembre dernier.

Dans l'attente de sa promulgation, la loi a été déferée le 16 novembre devant le Conseil constitutionnel suite à un recours d'une soixantaine de députés.

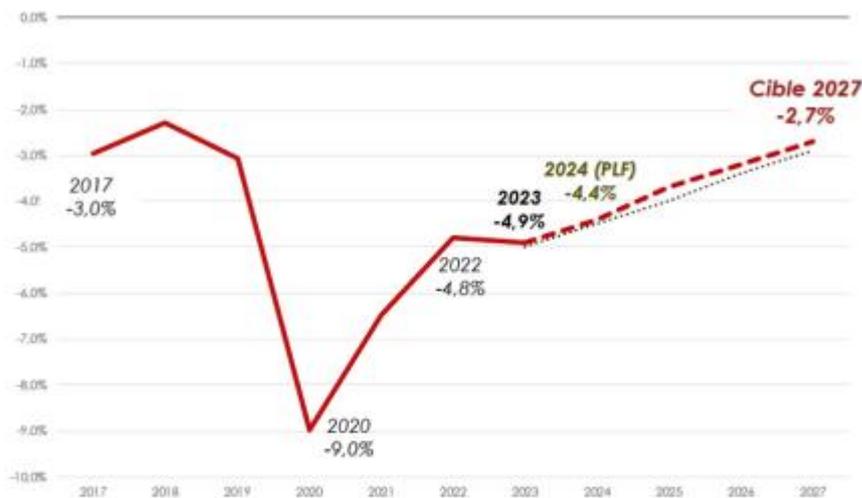
Programmation 2023-2027 des principales valeurs cibles des indicateurs financiers publics

(En points de produit intérieur brut, sauf mention contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ensemble des administrations publiques						
Solde structurel (1) <i>(en points de PIB potentiel)</i>	-4,2	-4,1	-3,7	-3,3	-2,9	-2,7
Solde conjoncturel (2)	-0,5	-0,7	-0,6	-0,4	-0,2	0,0
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3) <i>(en points de PIB potentiel)</i>	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Solde effectif (1+2+3).....	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
Dépense publique	57,7	55,9	55,3	55,0	54,4	53,8
Dépense publique <i>(en milliards d'euros)</i>	1 523	1 575	1 622	1 668	1 705	1 744
Évolution de la dépense publique en volume <i>(en %)</i>						
*	-1,1	-1,3	0,5	0,8	0,5	0,5
Agrégat des dépenses d'investissement ** <i>(en milliards d'euros)</i>	-	25	30	34	35	36
Évolution de l'agrégat de dépenses d'investissement en volume <i>(en %)</i>	-	-	15	10	1	1
Taux de prélèvements obligatoires <i>(y compris Union européenne, nets des crédits d'impôt)</i>	45,4	44,0	44,1	44,4	44,4	44,4
Taux de prélèvements obligatoires corrigé des effets du bouclier tarifaire	45,6	44,4	44,4	44,4	44,4	44,4
Dette au sens de Maastricht.....	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
État et organismes divers d'administration centrale						
Solde effectif	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
Dépense publique <i>(en milliards d'euros)</i>	625	631	639	658	678	696
Évolution de la dépense publique en volume <i>(en %)</i>						
*	-0,1	-3,6	-1,4	1,9	1,5	1,2
Administrations publiques locales						
Solde effectif	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
Dépense publique <i>(en milliards d'euros)</i>	295	312	322	329	329	331
Évolution de la dépense publique en volume <i>(en %)</i>						
*	0,1	1,0	0,9	0,2	-1,9	-1,0
Administrations de sécurité sociale						
Solde effectif	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0
Dépense publique <i>(en milliards d'euros)</i>	704	730	761	779	798	817
Évolution de la dépense publique en volume <i>(en %)</i>						
*	-2,4	-0,5	1,7	0,3	0,7	0,6

La Loi de Programmation des Finances Publiques fixe la trajectoire financière suivante :

- Le déficit public prévisionnel de 4,9% du PIB en 2023 devra être ramené à 2,7% du PIB à horizon 2027 (contre 2,9% dans le texte initial).
- La dette publique prévisionnelle de 109,7% du PIB en 2023 devra être ramenée à 108,1% du PIB à horizon 2027 (contre 110,9% dans le texte initial).



En points du PIB	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ensemble des administrations publiques	-9,0%	-6,5%	-4,8%	-4,9%	-4,4%	-3,7%	-3,2%	-2,7%
Administrations publiques centrales (État + ODAC)	-6,9%	-5,8%	-5,2%	-5,4%	-4,7%	-4,3%	-4,2%	-4,1%
Administrations publiques locales	-0,1%	0,0%	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,2%	0,2%	0,4%
Administrations de sécurité sociale	-2,0%	-0,7%	0,4%	0,7%	0,6%	0,7%	0,9%	1,0%

Pour atteindre cet objectif, la réduction du déficit public de 2,2 points entre 2022 2027 repose sur une réduction du besoin de financement des administrations centrales sur la période conjuguée à un accroissement de la capacité de financement des administrations publiques locales et de sécurité sociale.

PROJET DE LOI FINANCES 2024

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES 2024

➤	Contexte macroéconomique	
	Croissance France :	1,4 %
	Croissance Zone € :	1,3 %
	Inflation :	2,5 %
➤	Administrations publiques	
	Croissance en volume de la dépense publique :	0,5%
	Déficit public	4,4% du PIB
	Dette publique) :	109,7 % du PIB
	Taux de prélèvements obligatoires :	44,4 % du PIB
➤	Collectivités territoriales	
	Déficit public :	0,3% du PIB
	Transfert financier de l'État :	105,10 Milliards €
	Dont concours financiers :	54,79 Milliards €
	Dont DGF :	27,15 Milliards €
➤	Point d'indice de la fonction publique (1er juillet 2023)	
	Valeur mensuelle :	4,92 €

Instauration d'une **nouvelle exonération** de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 25 ans **pour les logements sociaux** achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique. Ces derniers devront permettre une amélioration sensible de la performance énergétique et environnementale - passage d'un classement "F" ou "G" à un classement "B" ou "A" - et le respect d'un certain nombre de normes. Sous ces conditions, cette exonération serait de droit et ne serait pas compensée aux communes et aux intercommunalités.

- Aménagement des **dispositifs fiscaux** en soutien au **développement des territoires ruraux** et prorogation des dispositifs fiscaux de soutien à la **politique de la ville** et au développement des territoires en reconversion.
- Échelonnement sur quatre ans de la **suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** (CVAE) restante.

- **Encadrement de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux** (IFER) sur les réseaux de télécommunications fixes, avec un plafonnement à 400 M€ afin de compenser les effets du remplacement des lignes en cuivre par la fibre optique et d'éviter une répercussion sur les consommateurs des hausses de coûts pour les opérateurs redevables.
- **Réforme des redevances des Agences de l'Eau.** Création, à compter du 1er janvier 2025 de deux redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif, qui seront dues par les communes ou leurs groupements.
- **Fixation de la Dotation Globale de Fonctionnement** à 27,1 Md€ en 2024. La hausse de 222,5 M€ par rapport à 2023, est destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation. Toutefois, pour permettre la stabilisation des concours financiers aux collectivités territoriales à la hauteur fixée par la Loi de Finances pour 2023, les variables d'ajustement - un ensemble de dotations et compensations d'exonérations fiscales - sont en contrepartie ponctionnées.
- **Création d'une compensation** par l'État (de 24,7 M€ d'euros en 2024) au profit des communes et intercommunalités qui percevaient jusqu'à présent la **Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)** et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, devront abandonner cette ressource. Pour rappel, quand elles entrent dans le périmètre des zones tendues, les communes peuvent instituer la majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS). Mais lorsqu'il est actionné, ce levier ne permet pas toujours de compenser la perte de la THLV - une perte liée au fait qu'en zone tendue la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) perçue par l'État se substitue à la THLV.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMMUNALES

L'aspect notable de cet exercice 2024 sera le passage en M57.

Parmi d'autres changements notables, cette nomenclature permet la fongibilité des crédits pour davantage de souplesse ainsi qu'une nouvelle gestion des dépenses imprévues pour davantage de fiabilité

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE SAINT GEORGES D'ORQUES : SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	prévisions 2024
RECETTE	6 606 728,96	6 692 099,45	6 838 157,81	7 446 161,10	7 101 297,30
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	1 122 623,96	961 840	1 015 501,81	1 126 820,10	503 276,06
ATTENUATIONS DE CHARGES	35 000	51 000	40 000	60 000	60 000
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	256 980	353 600	366 600	381 600	400 000
IMPOTS ET TAXES	4 163 438	4 131 103,45	4 216 000	4 841 835	5 000 000
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 024 387	1 190 056	1 099 056	998 906	1 138 021,24
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 300	4 500	25 000	28 000	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	76 000	9 000	

*** estimatif en grande masse au moment de la rédaction du ROB

Les recettes globales de fonctionnement sont évaluées à périmètre constant.

Il est à noter néanmoins, que les bases de recettes fiscales subissent une revalorisation de 7.1 % sur les valeurs locatives cadastrales.

Chapitre 74 – Dotations et participations

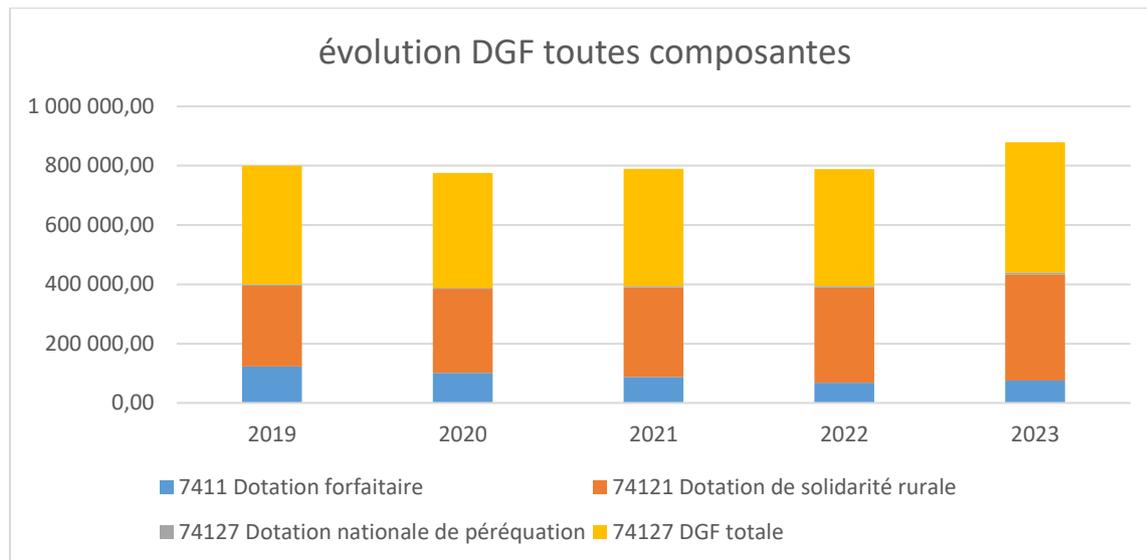
Dotation globale de fonctionnement (DGF)

	2019	2020	2021	2022	2023
7411 Dotation forfaitaire	123 625,0	101 975,0	87 500	68 037	75 397
74121 Dotation de solidarité rurale	272 348,0	282 382,0	303 146	320 934	358 156
74127 Dotation nationale de péréquation	3 925,0	3 533,0	4 240	5 088	6 106
DGF totale	399 898,0	387 890,0	394 886	394 029	439 659

Le montant global de la DGF reste relativement stable au niveau national. L'écrêtement pour l'année 2023 a disparu.

Pour la commune de Saint Georges d'Orques cette baisse sur 5 années consécutives a représenté plus de 100 000 € ; 2023 fin de l'écrêtement a permis de retrouver le niveau de 2018.

Nous sommes en attente de la notification 2024.



LE FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Le FPIC est donc versé à Montpellier méditerranée métropole qui selon des mécanismes de répartition de droit commun, reverse à ses communes membres.

Le montant est connu en milieu d'année

CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

Cette recette est relativement stable depuis 10 années.

La hausse des prix, notamment de la restauration scolaire, vont amener la municipalité à réfléchir sur sa politique tarifaire.

PERSPECTIVES 2024 :

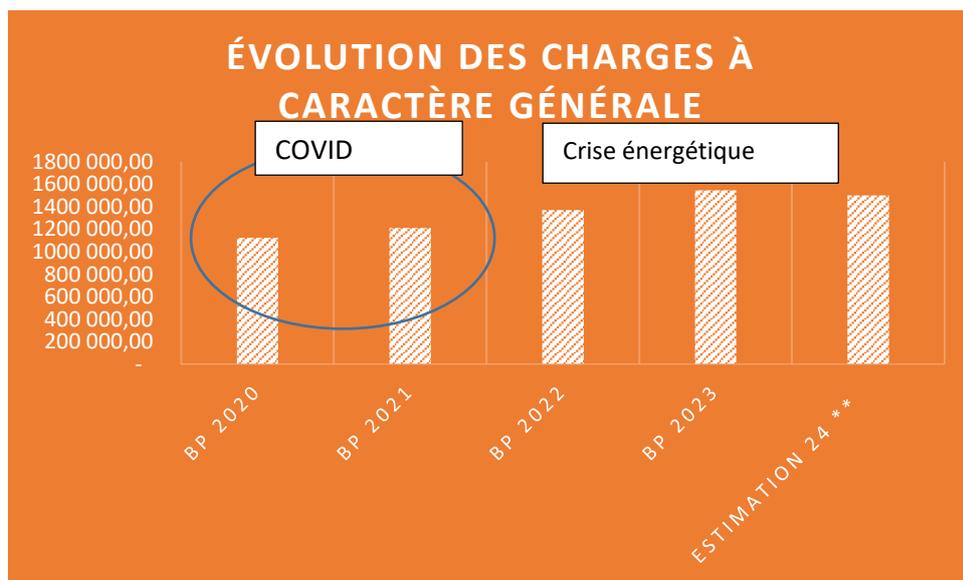
Comme expliqué plus haut, l'évolution notable des recettes de fonctionnement réside dans la revalorisation assez spectaculaire des bases fiscales.

Attention, la collectivité ne revalorisera pas ses taux, il s'agit d'une hausse mécanique, liée à l'inflation

B/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer...

CHAPITRE 011- CHARGES A CARACTERE GENERAL



Les efforts consentis quant à la mise en concurrence systématique, la rationalisation a permis clairement d'arriver à une utilisation optimale des deniers publics .

Les habitudes de travail des agents, notamment leur attention à une consommation à bon escient, fait également partie de cette optimisation réussie.

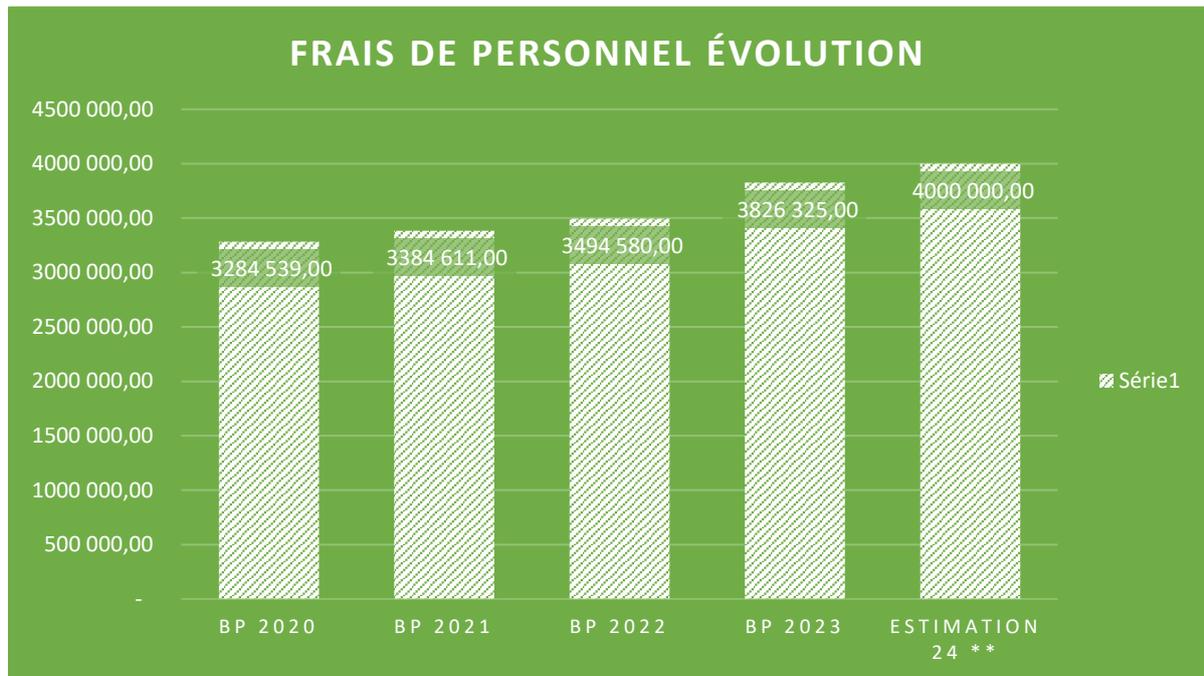
2020 marque une **baisse réelle cela étant lié à la fermeture des écoles, des ALSH et de la restauration scolaires sur l'exercice (crise sanitaire)**, ainsi que l'exercice 2021.

L'année 2022 a été plus classique en termes de dépenses générales

2023 sera l'exercice marqué par la hausse des tarifs, et notamment celui de l'énergie.

L'exercice 2024 est estimé à tendance baissière comparé à 2023.

CHAPITRE 012- CHARGES DE PERSONNEL :



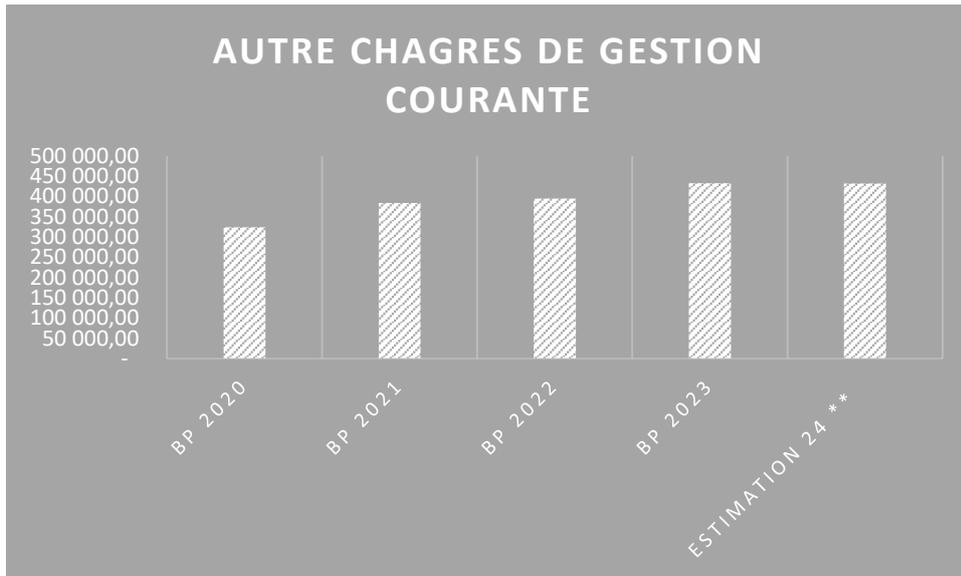
Les charges de personnels elles aussi, vont subir une augmentation sensible
Cette augmentation est due, principalement

- Au GVT (habituel)
- A l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires
- A l'augmentation du SMIC

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES

Subventions

La commune continue à soutenir le secteur associatif.



PERSPECTIVES 2024 EN INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont :

- Les opérations d'ordres et de transfert
- Les dotations, fonds divers et réserves
- Les subventions d'investissement
- Le virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre permettant l'équilibre budgétaire)
- Les emprunts

Les opérations d'ordre et de transfert sont une dépense obligatoire de fonctionnement et une recette d'investissement mais n'ont aucun impact sur la trésorerie.

Ces opérations d'ordres ne font l'objet ni de mandat ni de titre et permettent de tracer les écritures entre provisions pour risques et amortissements.

L'amortissement quant à lui, obligatoire, permet de lisser le renouvellement des biens amortis (dont le tableau fait l'objet d'une annexe au moment du vote du BP).

Les dotations, fonds divers et réserves, sont des recettes inhérentes à la vie de la collectivité

Le fond de compensation de la TVA vient, en N+2, « compenser » la TVA réglées par la collectivité au titre de ses équipements.

Ce FCTVA est calculé sur une base à hauteur de 16.404% du TTC.

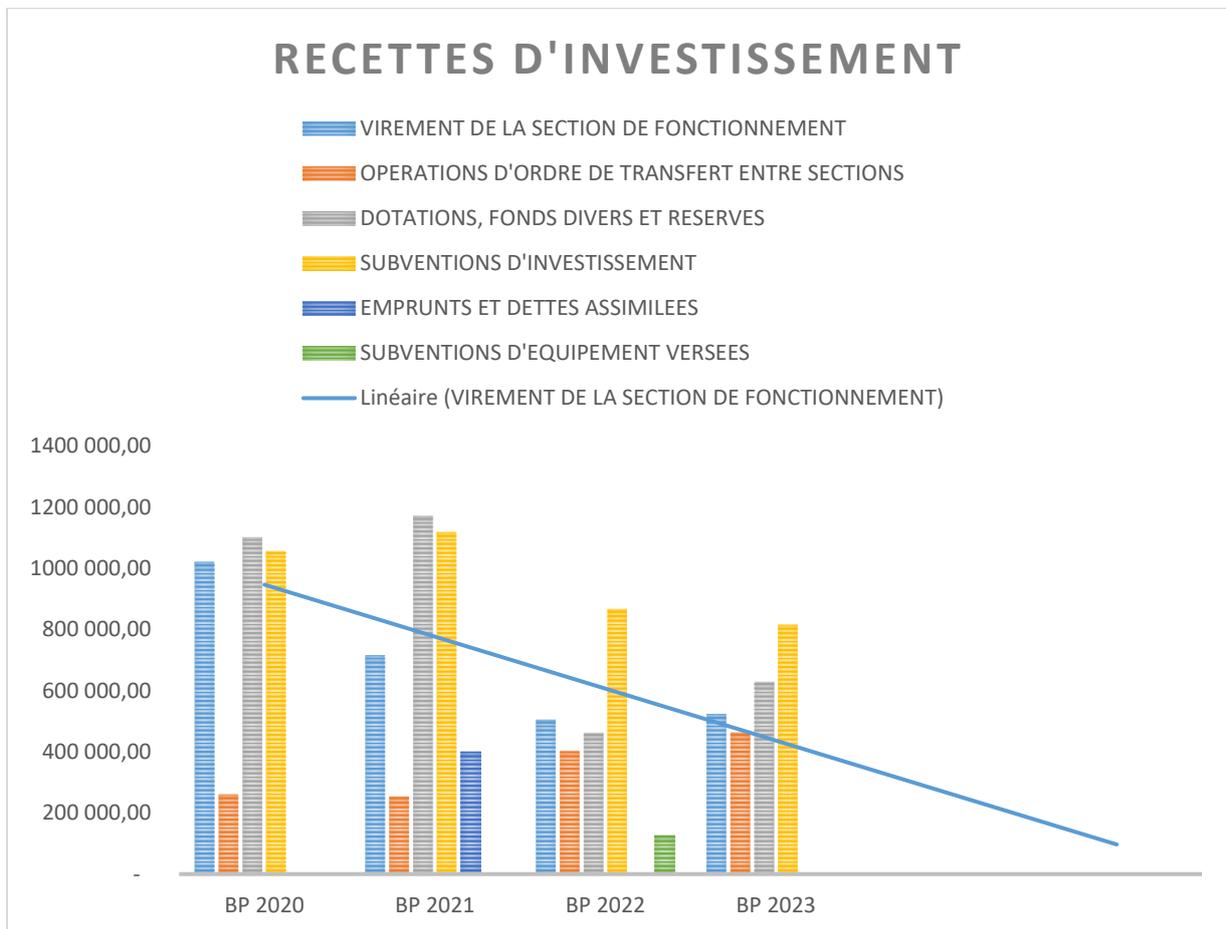
La taxe locale d'équipement remplacée par la Taxe d'aménagement, sont des taxes liées à l'urbanisme.

L'excédent de fonctionnement capitalisé, est une opération semi budgétaire permettant de financer, via l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, le déficit d'investissement de l'année n-1 ainsi que le déséquilibre entre les RAR recettes et dépenses de l'année n-1.

Les subventions d'investissement sont acquises au titre d'une opération particulière dont la collectivité est maitre d'ouvrage.

L'emprunt est également un levier pour le financement des investissements qui est levé en fonction des besoins identifiés par la collectivité

L'emprunt n'ayant pas été consenti depuis plusieurs exercices, et l'investissement valorisé par le fonctionnement pour contenir la dette, 2024 se verra, pour un investissement ambitieux, équilibré par l'emprunt.



B/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissements regroupent :

- Le déficit de l'année antérieure
- Le remboursement de la dette en capital
- Les subventions versées
- Les immobilisations corporelles
- Les immobilisations en cours

Le remboursement de la dette en capital est de 484.000 €.

Les subventions versées représentent les attributions de compensations, en investissement à destinations de la métropole, au titre des compétences acquises.

Ces AC peuvent être revues via la CLECT.

Les immobilisations corporelles et immobilisations en cours sont les opérations d'investissement dont la ville est maître d'ouvrage.

LES GRANDES LIGNES & ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Cette année 2024, les grandes opérations d'investissement seraient :

- La création de 2 cours de padel
- Entretien du patrimoine
- L'installation de dispositifs de GTC dans plusieurs bâtiments municipaux
- La reprise de l'installation informatique sécurisée de la mairie et des sites distants
- Le passage en LED de l'éclairage du terrain de foot
- La sécurisation des entrées et sortie des pilettes
- La rénovation énergétique de la maison des associations
- La reprise de l'étanchéité de la salle des rencontres
- La modernisation de l'éclairage des salles de classes (Pilettes)
- Fond de concours voirie (place du saint Georges)
- Matériel divers pour le confort de travail et la sécurité des agents

RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT ESCOMPTE

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct	6 788 555 €	6 737 785 €
	Invest	1 092 617 €	1 323 194 €
Reports de l'exercice 2022	Fonct	1 126 820 €	0 €
	Invest	0 €	603 182 €
Total exercice (réalisations + reports)		9 007 992 €	8 664 162 €
Résultat de clôture de l'exercice		343 830 €	
Restes à réaliser reportés en 2024	Invest		
Totaux cumulés		9 007 992 €	8 664 162 €
Résultat financier définitif		343 830 €	**

** estimation au moment de la rédaction du ROB

Solde d'épargne de la commune **

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	6 788 555 €
Dépenses réelles de fonctionnement	6 275 488 €
Épargne brute	513 067 €

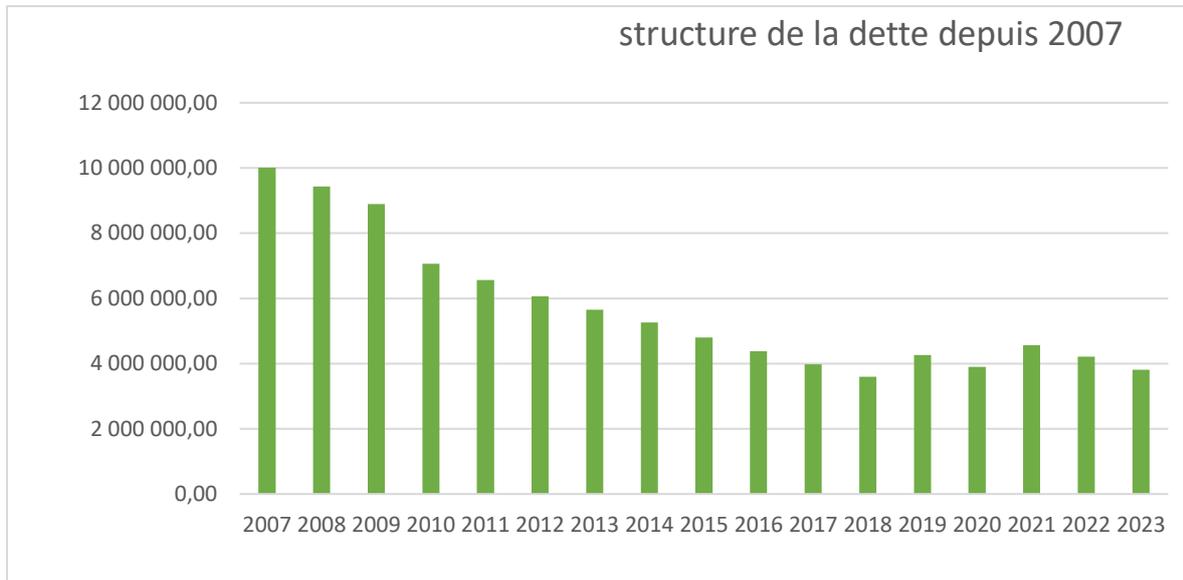


**

Capacité de
désendettement

6.68 ans

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE



Evolution de la dette sur le 'restant dû'

